

Direction générale de la recherche et de l'innovation

Liberté Égalité Eraternit

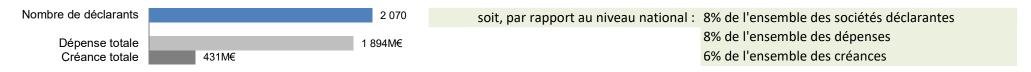
LE CIR EN RÉGION OCCITANIE



Synthèse régionale

En région OCCITANIE, 2070 sociétés déclarent 1894 millions d'euros (M€) de dépense totale au CIR, pour des travaux réalisés en 2018.

Sachant que les sociétés mères bénéficiaires, dans le cas de groupes fiscalement intégrés, peuvent se trouver dans des régions différentes de celles de leurs filiales déclarantes, la créance régionale s'élève à 431 millions d'euros (M€).



La dépense et la créance selon le sous-dispositif du CIR							
			Dépense totale	Créance totale			
en M€	Dépense	Créance	0,5% _ 5,4%	0,4%4,7%			
Recherche	1 783	410	3,070				
Collection	9	2		Recherche			
Innovation	102	20		■ Collection			
Total	1 894	431	,				
			94,1%	■Innovation 94,9%			

Parmi les déclarants au CIR, à savoir les sociétés qui ont déposé une déclaration 2069A, les dépenses déclarées peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

Au sein des sociétés déclarantes au CIR installées en région OCCITANIE :

1 496 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 78% uniquement des dépenses de R&D;

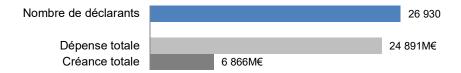
58 ont déclaré des frais de collection ;

688 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 55% uniquement des dépenses d'innovation.

Synthèse nationale

En France, 26 930 sociétés déclarent 24 891 millions d'euros (M€) de dépense totale éligible au CIR, pour des travaux réalisés en 2018.

La créance nationale s'élève à 6 866 millions d'euros (M€).



en M€ Dépense Créance Recherche 23 409 6 569 Collection 181 36 Innovation 1 301 261 Total 24 891 6 866



Source: MESRI-DGRI-Sittar.

Parmi les déclarants au CIR, à savoir les sociétés qui ont déposé une déclaration 2069A, certaines ne déclarent aucune dépense éligible (Cf. Définitions - méthode). Lorsque des dépenses sont déclarées, elles peuvent concerner la Recherche et développement et/ou les frais de collection et/ou l'innovation.

Parmi les sociétés déclarantes au CIR:

18 659 ont déclaré des dépenses de R&D, dont 80 % uniquement des dépenses de R&D ;

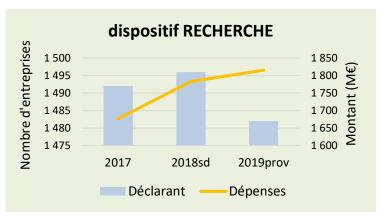
942 ont déclaré des frais de collection ;

8 363 ont déclaré des dépenses d'innovation, dont 57 % uniquement des dépenses d'innovation.

Historique des données régionales

	20)17	2018 sem	ni-définitif	2019 provisoire	
CIR recherche	Valeur	Part	Valeur	Part	Valeur	Part
	valeui	régionale	valeui	régionale		régionale
Déclarant (nombre)	1492	8%	1496	8%	1482	8%
Dépenses déclarées (M€)	1 677	7%	1 783	8%	1 816	8%
Créance des bénéficiaires (M€)	367	6%	410	6%	414	6%

	20)17	2018 semi-définitif		2019 provisoire	
CII	Valeur	Part	Valeur	Part	Valeur	Part
	valeui	régionale	valeui	régionale		régionale
Déclarant (nombre)	609	8%	688	8%	730	8%
Dépenses déclarées (M€)	88	8%	102	8%	113	8%
Créance bénéficiaires (M€)	17	8%	20	8%	22	8%





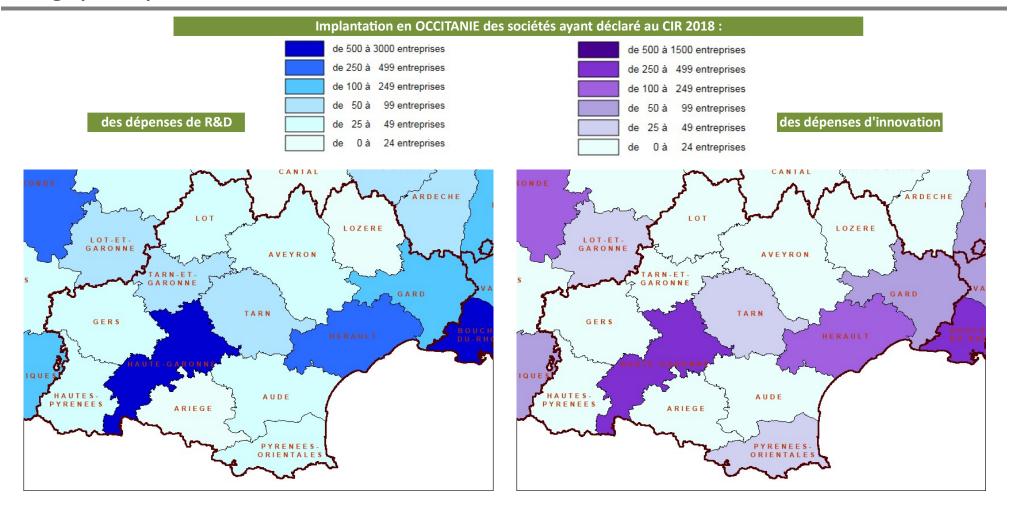
Source: MESRI-DGRI-Sittar.

Remarque : les données 2019 sont provisoires et certains de ses indicateurs pourraient évoluer sensiblement.

							% Dépense recherche	% Créance recherche
							dans la	dans la
	Nombre de	Répart. des	Dépense	Répart. de la	Créance totale	Répart. de la	dépense	créance
	déclarants	déclarants	totale (M€)	dépense	(M€)	créance	totale	totale
ARIEGE	'nd'	'nd'	'nd'	'nd'	'nd'	'nd'	'nd'	'nd'
AUDE	47	2%	5,8	0%	1,5	0%	73%	81%
AVEYRON	55	3%	43,6	2%	12,7	3%	95%	96%
GARD	172	8%	101,1	5%	22,6	5%	91%	92%
GERS	46	2%	9,7	1%	2,4	1%	90%	92%
HAUTE-GARONNE	862	42%	1 415,4	75%	312,8	72%	97%	97%
HAUTES-PYRENEES	45	2%	17,2	1%	3,4	1%	91%	91%
HERAULT	516	25%	197,7	10%	48,6	11%	83%	87%
LOT	39	2%	23,1	1%	6,9	2%	95%	97%
LOZERE	'nd'	'nd'	'nd'	'nd'	'nd'	'nd'	'nd'	'nd'
PYRENEES-ORIENTALES	75	4%	12,9	1%	3,2	1%	71%	76%
TARN	109	5%	28,2	1%	7,5	2%	73%	76%
TARN-ET-GARONNE	69	3%	29,1	2%	7,6	2%	91%	94%
OCCITANIE	2 070	98%	1 894	100%	431	100%	94,1%	94,9%

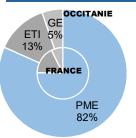
'nd' : non diffusible

Cartographie départementale

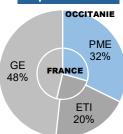


Répartition selon la catégorie d'entreprise

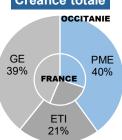




Dépense totale



Créance totale



Les PME et le CIR en région OCCITANIE :

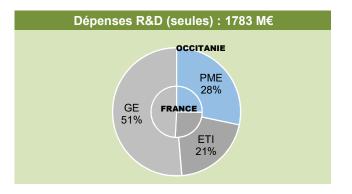
82% des entreprises déclarantes sont des PME. Elles déclarent 32% de la dépense totale (dont 17% pour l'innovation) et bénéficient de 40% de la créance totale.

Les ETI et le CIR en région OCCITANIE :

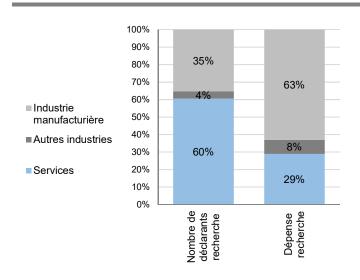
13% des entreprises déclarantes sont des ETI. Elles déclarent 19% de la dépense totale et bénéficient de 21% de la créance totale.

Les grandes entreprises (GE) et le CIR en région OCCITANIE :

5% des entreprises déclarantes sont des GE. Elles déclarent 48% de la dépense totale et bénéficient de 39% de la créance totale.



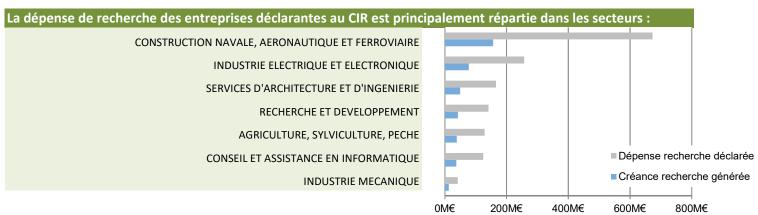
Dépenses de recherche selon le secteur d'activité de l'entreprise



En région OCCITANIE, 35% des sociétés déclarant des dépenses de recherche appartiennent au secteur de l'industrie manufacturière. Ces sociétés apportent 63% à la dépense de recherche éligible.

Les sociétés du secteur d'activité des services représentent 60% des sociétés déclarant des dépenses de recherche éligibles pour un apport estimé à 29% de ces dépenses.

Source: MESRI-DGRI-Sittar.



'nd': non diffusible

Crédit impôt innovation (CII)

Depuis 2013, les PME peuvent bénéficier du CII pour leurs dépenses de conception et de réalisation de prototypes ou d'installations pilotes d'un produit nouveau.

En OCCITANIE elles ont été 688 à déclarer des dépenses d'innovation pour l'année 2018, dont 55% déclarant uniquement des dépenses d'innovation.

Le montant des dépenses d'innovation s'élève à 102,1 M€ et génère un crédit d'impôt de 20,3 M€.



soit, par rapport au niveau national : 8 % de l'ensemble des sociétés déclarantes au CII

8 % de l'ensemble des dépenses d'innovation éligibles

8 % de l'ensemble des créances CII

La dépense d'innovation déclarée est principalement répartie dans les secteurs(*):

CONSEIL ET ASSISTANCE EN INFORMATIQUE: 44 %

INDUSTRIE ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE : 10 %

SERVICES D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE: 9 %

INDUSTRIE MECANIQUE

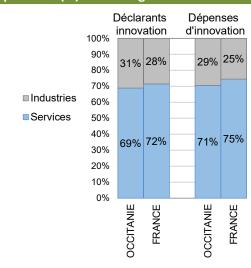
CONSEIL ET ASSISTANCE AUX ENTREPRISES

AUTRES SERVICES

COMMERCE

(*) triés en ordre décroissant, seuls les trois premiers secteurs sont chiffrés.

Répartition (%) selon les grands secteurs d'activité

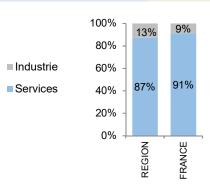


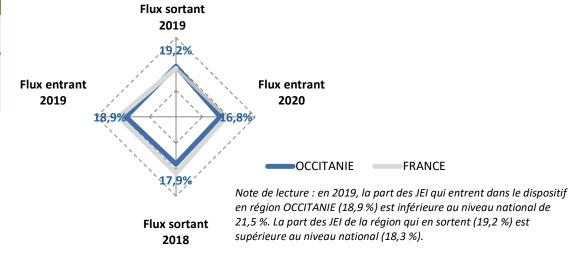
Les jeunes entreprises innovantes (JEI) en région

Au cours de l'année 2020(*), la région OCCITANIE a accueilli 345 JEI sur son territoire, soit 8,6 % de l'ensemble des JEI (Source ACOSS). Ces mêmes entreprises ont bénéficié de 14,7 M€ d'exonération de charges sociales, soit 7 % de l'ensemble des exonérations.

Dans cette région, les JEI de 2020 sont à 13 % des entreprises industrielles, contre 9 % pour l'ensembre des JEI.

Les JEI en région OCCITANIE								
	Nombre	Part	Exonération	Part				
	Nombre		(M€)	régionale				
2018	358	9,0%	16,2	8,0%				
2019	355	8,9%	14,8	7,1%				
2020	345	8,6%	14,7	7,0%				





JEI et CIR

En 2018, 72 % des JEI implantées en région OCCITANIE ont fait une déclaration au CIR contre 71 % au niveau national.

Source: MESRI-DGRI-Sittar.

Elles ont généré une créance recherche de 28,3 M€ (soit 19 % de celle des PME de la

(*) Source JEI: ACOSS - Agence centrale des organismes de sécurité sociale. Extraction ACOSS réalisée en juin 2021, l'année 2020 n'est pas complète.

Définitions et méthodologie

DÉFINITIONS:

- 😊 La notion de Crédit impôt recherche (CIR), ainsi que celles de dépense totale et de créance totale qui lui sont afférentes, couvrent les trois dispositifs :
- Crédit d'impôt pour les travaux de R&D appelé CIR recherche ;
- Crédit d'impôt pour les frais de collection, appelé CI collection;
- Crédit d'impôt pour les travaux d'innovation appelé CI innovation ou CII.
- Une société déclarante au CIR est celle qui dépose, ou pour laquelle est déposé, un formulaire 2069A.
- Une société bénéficiaire peut être une "société mère" dans le cas d'un groupe fiscalement intégré ou, sinon, une société indépendante fiscalement.

MÉTHODOLOGIE:

- **○** La dépense est celle des sociétés déclarantes et la créance est celle des sociétés bénéficiaires.
- © La régionalisation des données CIR est effectuée selon la localisation du siège de chaque société et ce, pour les sociétés déclarantes comme pour les sociétés bénéficiaires.
- © Les données présentées correspondent aux déclarations déposées jusqu'en juin 2021, pour des travaux réalisés en 2018. Les données 2018 publiées dans ce document sont semi-définitives.
- © La grande majorité des entreprises qui réalisent des opérations de R&D en France déposent une déclaration de CIR, cependant les informations collectées au sein de la liasse fiscale CIR ne peuvent pas être utilisées pour décrire l'organisation de la R&D des entreprises en France. Cela constitue l'objet de l'enquête R&D du MESRI-SIES. N.B. Seule l'enquête R&D du MESRI-SIES, par son questionnement spécifique, permet de localiser l'activité de R&D en France.

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/credit-impot-recherche-cir.html